

Élaguer sans Charcuter

Il faut prendre des précautions avant de tailler un arbre car les blessures sont permanentes.

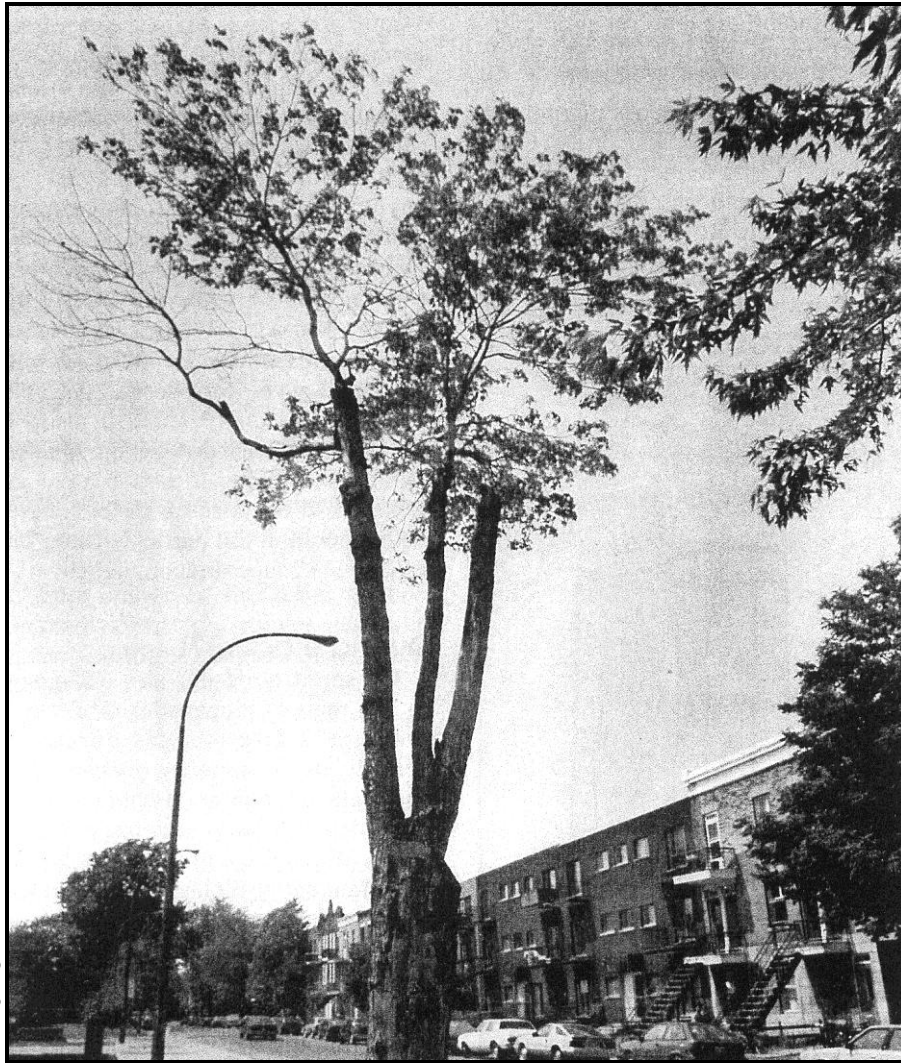


Photo : Guy Ouellet

La présence d'arbres sur les terrains, dans les places publiques et le long des rues devient de plus en plus prisée et recherchée. De nombreux arbres sont plantés chaque année et exigent un entretien adéquat en vue de leur assurer une bonne croissance et une longue espérance de vie. Bien taillés, leur présence enchante les résidents et passants.

Malheureusement, on remarque bien des fois dans les rues des arbres

d'apparence peu esthétique, radicalement dépouillés de nombreuses branches. C'est le résultat de mauvais élagages accomplis par de prétendus arboriculteurs. Une des conséquences de ces massacres injustifiés est la perte prématurée d'arbres qui auraient pu être un apport ornemental significatif au paysage urbain.

Qu'est-ce que l'élagage ?

En arboriculture, l'élagage est une technique qui consiste à supprimer

certaines branches d'arbres, vivantes ou mortes. La « taille » est le terme pour décrire les mêmes interventions pratiquées sur les arbustes, les arbres fruitiers et les jeunes arbres. Le terme « émondage » est souvent utilisé à tort pour décrire des travaux d'élagage. L'émondage est une technique d'élagage qui consiste à supprimer une partie des pousses d'un arbre.

Pourquoi élaguer ?

Les travaux d'élagage sont souvent rendus obligatoires pour des raisons sécuritaires tels que le dégagement des fils électriques, des panneaux de signalisation ou des trottoirs. Dans d'autres circonstances, il peut s'avérer utile de réaliser un élagage pour arrêter, limiter, maintenir ou orienter la croissance d'un arbre. Il est toujours souhaitable de commencer les interventions d'élagage lorsque l'arbre est jeune afin d'obtenir graduellement la forme recherchée et de diminuer la sévérité des coupes.

L'élagage peut aussi être requis pour rétablir l'équilibre entre la cime et les racines. Lorsque des racines sont endommagées au cours de travaux d'excavation, une partie de la cime risque de dépérir et de mourir. Ces dommages au système racinaire peuvent être compensés par l'élagage d'une partie des branches et des rameaux.

Pourtant, il faut se rappeler que chaque branche coupée constitue une blessure, donc une porte d'entrée pour les agents nuisibles, les insectes, et les micro-organismes. Malgré tout, l'enlèvement des branches mortes, dépérissantes, endommagées ou interférentes est toujours bénéfique pour l'arbre. En plus, cela diminue les risques de bris qui peuvent être la cause de dommages physiques et matériels.

Certaines espèces à croissance rapide requièrent plus fréquemment des travaux d'élagage et ce facteur est à prendre en considération au moment de l'achat d'un arbre.

Un être vivant

Les bénéfices de l'élagage devront être évalués avec soin afin de limiter les blessures ainsi créées et les conséquences sur l'état de santé et la condition de l'arbre. L'élagage est à la fois un art et une science. Il faut une

formation de base pour donner à l'arbre une belle forme tout en lui laissant sa pleine vigueur.

L'arbre est un être vivant, mais contrairement à l'humain, il ne peut pas régénérer ses cellules. Ainsi, lorsqu'il subit une blessure telle une écorce arrachée ou une entaille, l'arbre ne peut pas la guérir ou la cicatriser comme le fait l'être humain.

Par contre, l'arbre a développé un mécanisme lui permettant de «compartimenter», c'est-à-dire d'emmurer les tissus blessés afin d'empêcher le développement de maladies. L'arbre puise à même ses réserves d'énergie pour compartimenter les cellules atteintes qui cessent alors d'être fonctionnelles. Il crée une zone tampon entre la région atteinte et le reste de l'organisme. N'étant plus vivantes, ces parties sont sujettes à

l'invasion d'insectes et de champignons. C'est pourquoi il faut prendre des précautions avant de procéder à l'élagage car les dommages occasionnés par une mauvaise coupe sont permanents.

Comment élaguer?

Dans la majorité des cas d'élagage, on doit s'efforcer de conserver la forme naturelle de l'arbre. Attention aux entrepreneurs qui désirent à tout prix vous vendre la taille en forme de boule ou un élagage draconien en vous assurant que tous vos problèmes seront ainsi résolus. Ce genre de coupe réduit l'arbre à un tronc et quelques courtes branches maîtresses.

Les résultats peuvent être spectaculaires à court terme, mais au bout de quelques années, des problèmes sérieux surgiront. La structure des branches sera

faible et potentiellement dangereuse. On ne devrait pas couper plus de 25 % de la cime ni faire un élagage en forme de boule, sauf en cas de circonstances exceptionnelles.

Les règles de l'élagage ont été définies par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) qui a publié un cahier des normes sous le nom de Arboriculture-Élagage. Les indications qui y sont contenues devraient être respectées par tous, spécialistes et amateurs. Ne pas oublier que chaque arbre a ses exigences propres quant à la tolérance à l'élagage.

Les techniques de base proposent de couper une branche à son embranchement, de manière à éviter le déchirement de l'écorce. On devrait suivre trois étapes de tronçonnement et préserver le collet de la branche, qui est essentiel au bon déroulement du processus de compartimentage de l'arbre.

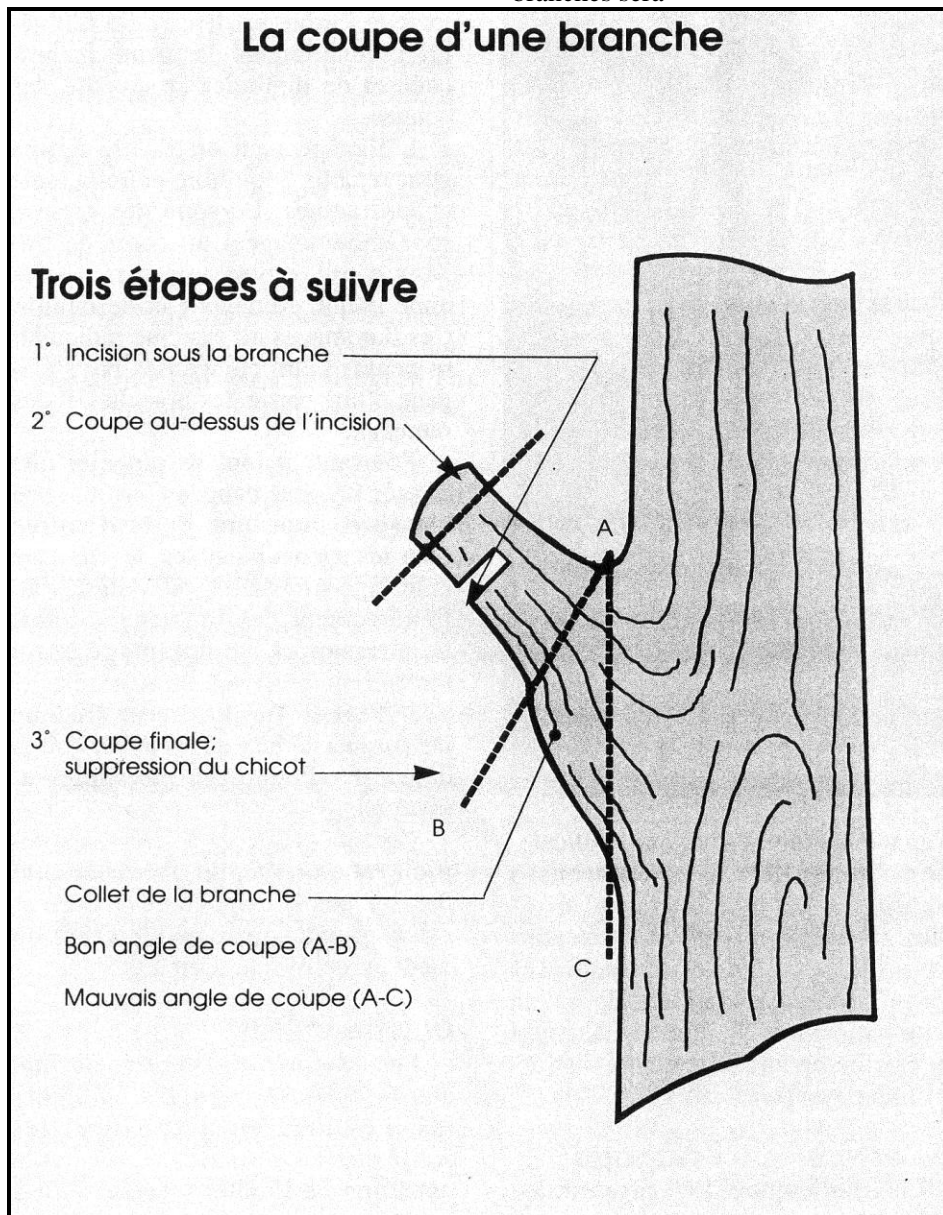
Il est très important de conserver un «appel-sève» lors de l'élagage. Il s'agit de rétrécir un rameau jusqu'à une branche bien dirigée qui puisse canaliser la sève et éviter ainsi la naissance d'un faisceau de branches. Cette opération fait partie de ce qu'on appelle la «coupe directionnelle».

Quand élaguer?

On serait tenté de faire l'élagage en été, mais la plupart des arbres ont avantage à être élagués durant la période de dormance, c'est-à-dire durant la période se situant entre la chute des feuilles et le début du printemps (d'octobre à avril). Bien entendu, il faut éviter d'élaguer pendant les périodes de grand froid.

Certaines espèces telles que l'érable, le bouleau, le tilleul et le saule ne devraient pas être élaguées au printemps afin d'éviter un écoulement de sève important. Cet écoulement n'est généralement pas dommageable pour l'arbre, mais plutôt inconfortable pour les personnes et les objets qui se trouvent en-dessous. Toutefois, les branches cassées et mortes peuvent être coupées en tout temps.

De nombreuses municipalités et entreprises en arboriculture exercent l'élagage durant toute l'année sans inconvénients majeurs pour les végétaux, à condition que les principes de base soient connus et mis en pratique.



Les fils électriques

L'élagage des arbres est obligatoire à proximité des lignes de haute tension afin d'assurer la sécurité des gens et la continuité du service. Depuis janvier 1985, Hydro-Québec a modifié sa norme régissant les travaux d'élagage à proximité des fils électriques. Les travaux réalisés doivent maintenant être conformes aux normes du BNQ et minimiser les dommages faits aux arbres.

Vous êtes donc en droit d'exiger de la part d'Hydro-Québec des travaux d'élagage qui respectent les normes édictées lorsqu'il s'agit de vos arbres. Ils ne s'en porteront que mieux. Informez-vous sur les normes du BNQ en vous procurant le cahier afin d'être en mesure d'évaluer la qualité des travaux.

Si vous jugez que les travaux n'ont pas été effectués selon les normes, vous pouvez porter plainte à Hydro-Québec. Des photographies de l'arbre prises avant et après la coupe sont des éléments de preuve importants. N'attendez pas le passage des élagueurs pour prendre vos arbres en photo!

La plantation d'un arbre devient délicate dans l'environnement immédiat d'une ligne de transport électrique. Un document produit par Hydro-Québec intitulé *Le bon arbre au bon endroit* permet de trouver des solutions. Il suffit de communiquer avec le Service à la clientèle de votre région pour en recevoir un exemplaire.

Devant la loi

Les branches d'un arbre peuvent parfois ennuyer les voisins. En cas de problèmes, des recours légaux existent afin de résoudre ces chicanes de clôture. Le Code civil stipule que les arbres ne doivent pas nuire à la propriété d'autrui. Ainsi, l'article 529 mentionne que «celui sur la propriété duquel s'étendent les branches des arbres du voisin, quoique situés à la distance voulue, peut contraindre ce dernier à couper ces branches».

Toutefois, personne ne peut se faire justice soi-même et aucun élagage n'est permis sans la permission du propriétaire de l'arbre. Une poursuite en dommages et intérêts pourrait être intentée par celui-ci à la suite d'un élagage fait sans sa permission.

Par ailleurs, la Loi sur la protection des arbres stipule «qu'une personne qui détruit ou endommage, totalement ou partiellement, un arbre, arbuste ou

Si on le fait soi-même

Chacun de nous est assurément capable de couper des branches sur un petit arbre ou un arbrisseau. Mais aussitôt qu'il s'agit de travaux impliquant des arbres adultes ou lorsque des interventions spécifiques sont nécessaires, il devient nettement préférable de recourir à des professionnels de l'arboriculture. À moins évidemment que vous ne possé-

diez les connaissances, les habiletés et l'équipement nécessaires à un ouvrage de qualité dans des conditions sécuritaires. Lorsque votre automobile réclame des réparations, vous faites affaire avec des spécialistes, alors pourquoi donner à vos arbres un traitement de deuxième ordre ? À chacun son métier !

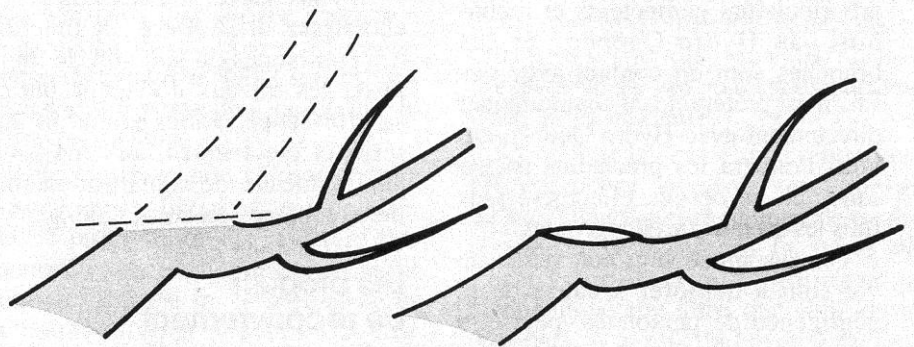
arbrisseau, ou un taillis (...) est tenue de payer au propriétaire de tels arbres, en sus des dommages réels, des dommages exemplaires d'un montant n'excédant pas 200 \$ pour chaque arbre, arbuste ou arbrisseau, ou taillis».

Le propriétaire d'un arbre peut s'adresser à la Cour provinciale ou à la Cour supérieure pour obtenir des compensations à la suite d'abus. Le *Guide d'évaluation des arbres et*

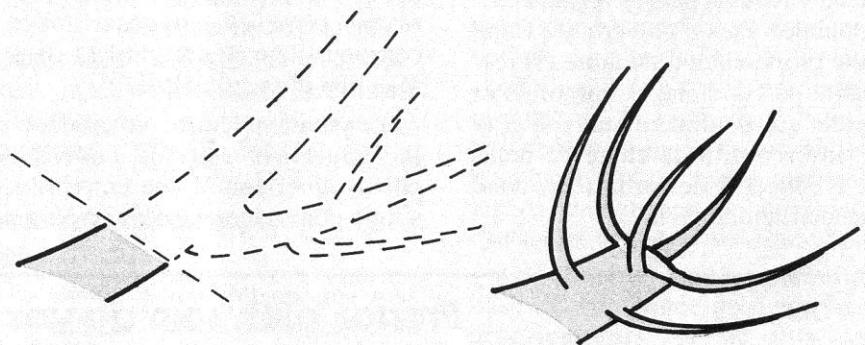
arbustes ligneux, publié par la Société internationale d'arboriculture - Québec (SIAQ), peut être utilisé pour l'évaluation monétaire des dommages. Vos arbres ont de la valeur! Le législateur a spécialement reconnu leur importance; à vous de faire valoir vos droits!

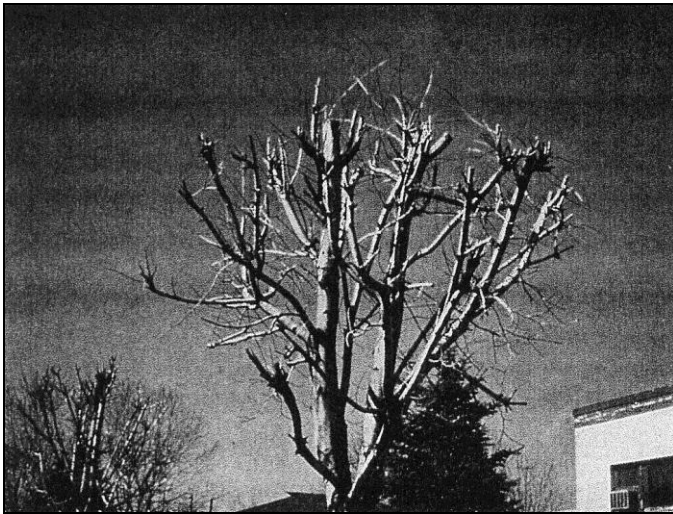
Les municipalités ont aussi un droit de regard sur les travaux d'élagage réalisés sur leur territoire. Elles sont directement responsables des arbres

Une coupe avec appel-sève

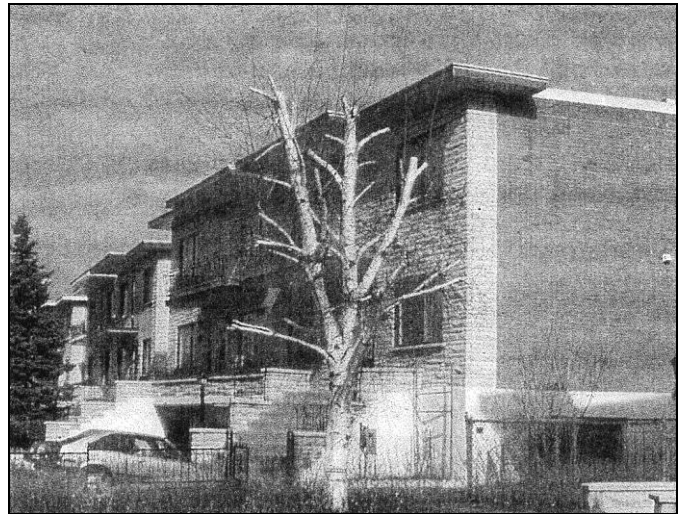


Une coupe sans appel-sève





Exemple type d'un élagage inacceptable. Dans la plupart des cas, l'arbre réagira en produisant des faisceaux de branches aux extrémités.



Élagage radical qui provoquera à court terme un dépérissement de la cime.

sur les terrains publics. Il est évidemment défendu d'élaguer ou d'endommager un arbre situé sur un terrain appartenant à la ville. Donc, avant de toucher à un arbre situé aux limites de votre propriété, il est prudent de vérifier s'il existe une réglementation municipale relative aux arbres. Attention, même les arbres sur des terrains privés peuvent appartenir à la municipalité ou être régis par ses règlements.

N'oubliez pas qu'en vertu du Code civil, le propriétaire d'un arbre est responsable des dommages corporels et matériels qui pourraient survenir à la suite du bris et de la chute de branches. L'entretien des arbres est donc une responsabilité civile.

Le choix d'un arboriculteur

Il suffit de parcourir la rubrique « Arbres » dans les Pages jaunes pour constater le nombre élevé d'entreprises et la multiplicité des services offerts dans le domaine de l'entretien des arbres.

L'expérience nous apprend, malheureusement, que la qualité très variable des travaux arboricoles réalisés par certaines entreprises oblige le consommateur à être vigilant dans la sélection d'un spécialiste.

Le premier élément à considérer est la réputation acquise auprès des clients antérieurs d'une entreprise. Il s'agit généralement d'une référence fiable en ce qui a trait à la célérité d'intervention, au respect des échéances et des coûts de

même qu'à la qualité des travaux et de leur suivi.

Nous mentionnons le suivi des rations car vous auriez avantage à conserver les services de la firme qui aura su les satisfaire pleinement. En plus de vous assurer le statut de privilégié, cette attitude permettra à votre spécialiste arboricole, bien au fait du « dossier médical » de vos arbres depuis des années, de vous conseiller adéquatement selon la situation.

Il n'existe pas encore au Québec de programme de certification des arboriculteurs semblable à ceux qui existent dans quelques provinces canadiennes

Prenez bien soin de vos arbres

Les fils électriques

N'élaguez jamais vous-même une branche située à d'un fil électrique. Des mesures de sécurité particulières doivent être prises et ce travail doit toujours être confié à des arboriculteurs compétents et reconnus par Hydro-Québec. Si les branches sont en contact avec des fils, il est préférable de communiquer directement avec Hydro-Québec qui vous donnera les précisions nécessaires et, au besoin, effectuera sans frais les travaux de dégagement.

Chaque année, plusieurs pertes de vie sont à déplorer à cause de la négligence de personnes, peut-être bien intentionnées, mais peu conscientes des dangers. Alors

soyez prudent et n'effectuez jamais d'élagage dans les arbres situés à proximité des fils électriques.

La plantation

Si vous songez à planter un arbre, choisissez une espèce en fonction, des contraintes du site afin de minimiser les travaux d'élagage durant sa croissance. Faites attention aux réseaux électriques, aux maisons, aux panneaux de signalisation routière et même aux cordes à linge.

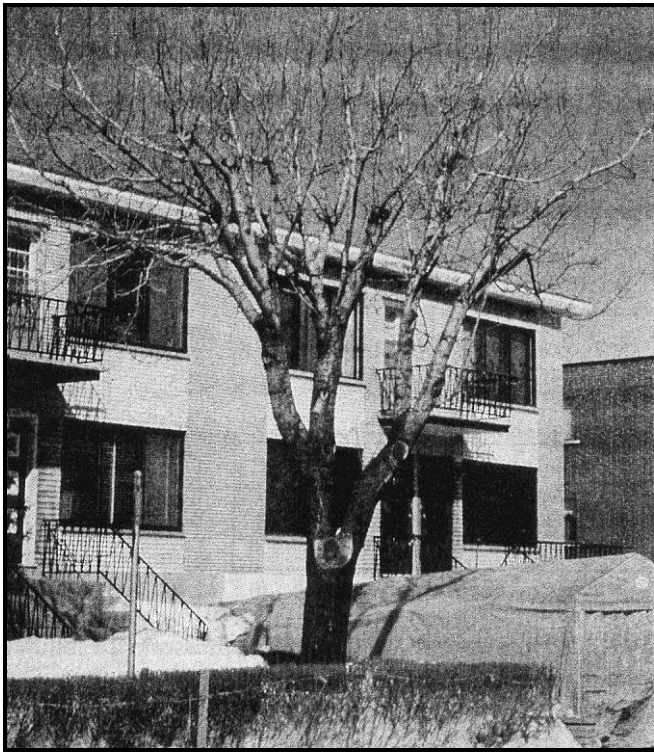
Les produits de recouvrement

Longtemps considérée comme la signature des professionnels, la pratique qui consiste

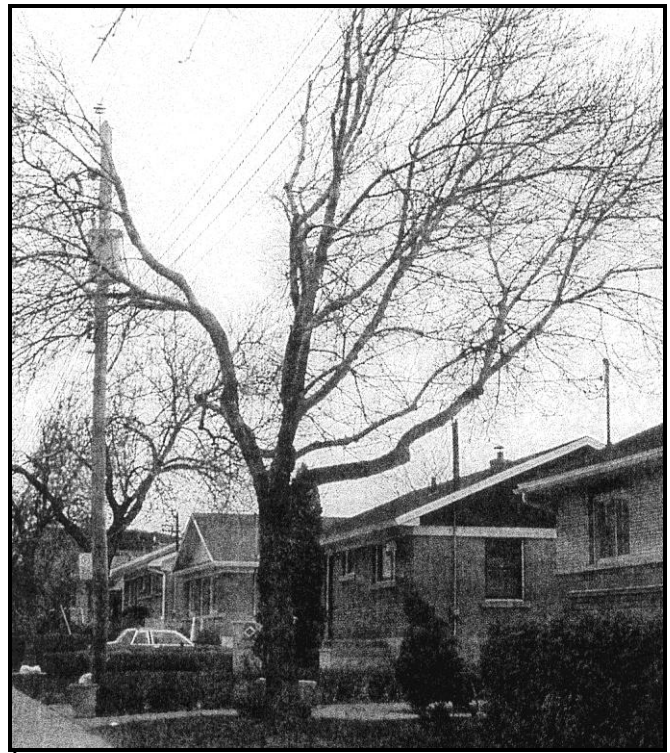
à badigeonner les plaies des arbres avec un enduit protecteur est maintenant à bannir. Des études ont nettement démontré l'inutilité et même la nocivité d'une telle pratique.

Les grimpettes

L'usage des « grimpettes » (ces piques que l'on se met aux jambes pour monter dans les poteaux) est strictement interdit pour atteindre la ramure de l'arbre car elles causent des blessures inutiles au tronc. Les arboriculteurs qualifiés travaillent à l'aide de câbles et d'échelles ou encore grâce à des nacelles élévatrices.



Bonne ouverture de la cime pour le passage du réseau électrique



Élagage important qui respecte néanmoins le principe de l'appel-sève. Chaque coupe laisse une branche bien dirigée qui permet de canaliser la sève.

Pour en savoir plus

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires auprès du Bureau de normalisation du Québec, qui a publié deux documents sur les normes : *Arboriculture-Élagage BNQ-0630-100* et *Arboriculture – Santé et Sécurité au travail – Code de bonnes pratiques BNQ-0630-900*. Ces cahiers destinés aux spécialistes peuvent néanmoins vous renseigner sur cet art qu'est l'élagage des arbres.

Bureau de normalisation du Québec
Ministère de l'Industrie et du Commerce
50, rue Saint-Joseph est
Québec (Québec) G1K 3A5

Si vous recherchez un arboriculteur, vous pouvez vous adresser à la SIAQ qui pourra vous donner les coordonnées de l'un de ses membres, lesquels doivent se soumettre à un code d'éthique.

Société Internationale
d'Arboriculture-Québec inc.
Case postale 69042
Laval (Québec) H7X 3M2
(450) 689-9393
www.siaq.org

et États américains. La SIAQ devrait prochainement se pencher sur le sujet. Cette société sans but lucratif a pour objectif de promouvoir et d'améliorer la pratique de l'arboriculture. Le fait d'être membre de la SIAQ n'est cependant pas une garantie de compétence, mais cela assure l'accès aux techniques et aux connaissances les plus récentes dans le domaine.

L'estimation du coût des travaux

En premier lieu, il importe que vous définissiez le but de l'élagage. Cela établi, un arboriculteur compétent pourra vous conseiller différents types d'intervention. Il est recommandé d'exiger un relevé détaillé des opérations de coupe et de bien identifier les arbres en cause. Un arboriculteur professionnel vous offrira ce service. Rappelez-vous que chaque essence a ses particularités. Le Bureau de normalisation du Québec a établi sept classes d'élagage qui permettent de définir la nature des travaux.

Il peut arriver que l'arboriculteur consulté ait des divergences d'opinion avec le propriétaire sur la nature des travaux à exécuter. Tendez une oreille attentive car c'est lui le spécialiste et ses commentaires peuvent s'avérer fort pertinents. En cas de désaccord grave, rien ne vous empêche de consulter un autre spécialiste.

Les contrats d'entretien arboricole sont, la plupart du temps, établis sur une base forfaitaire. Il est donc sage de demander les prix d'au moins trois soumissionnaires, surtout que les évaluations sont habituellement gratuites. Par la suite, il n'en tiendra qu'à vous de choisir celui qui vous semble le plus responsable. Et le meilleur choix n'est pas nécessairement la soumission la plus basse. Assurez-vous que les évaluations de différents entrepreneurs portent sur les mêmes types de travaux.

On considère qu'une équipe de base est constituée de deux ou trois arboriculteurs dont le plus expérimenté agit en tant que chef d'équipe. Ce dernier devrait posséder au moins quatre ans d'expérience. Il existe différentes classifications de métiers selon les entreprises. Une telle équipe demande un tarif de 75 à 100 \$ l'heure. Mais d'un arbre à l'autre les coûts peuvent varier à cause de la durée des travaux, des difficultés d'exécution ou des exigences particulières du propriétaire.

Dans tous les cas d'intervention en arboriculture, on doit se rappeler qu'un élagage mal exécuté et de qualité médiocre affectera la santé de l'arbre. En plus, cela diminuera sa valeur monétaire ainsi que celle de la propriété. À la fois l'arbre et la maison souffriront d'une mauvaise apparence.

Bruno Paquet et Émilie Desbiens